

# Canada

## Un modèle d'immigration de main-d'œuvre ouvert, fondé sur la sélectivité

*Mouna VIPREY*

**L**e Canada continue de recevoir chaque année un nombre significatif de nouveaux immigrants. L'importance de l'immigration familiale dans l'ensemble des flux et l'âge globalement plus jeune des nouveaux arrivants exercent un effet déterminant, à moyen et long terme, sur le taux d'accroissement naturel de la population. L'immigration a toujours eu un impact important sur le paysage économique et social du Canada qui connaît comme la plupart des pays industrialisés un vieillissement de sa population. Même si elle n'est pas une réponse suffisante à ce phénomène démographique d'envergure, elle permet de contrer les effets d'un faible taux de natalité et d'une population active déclinante. Ainsi, les questions liées à la présence des immigrants sur le marché du travail font partie intégrante du processus de développement de l'économie canadienne.

Dès le milieu des années 60, le Canada a été le premier pays à gérer les flux migratoires par le biais d'un système de sélection « à points » très précis. Jusqu'en 1986, le Canada ajustait ses flux d'immigration en fonction des besoins du marché du travail à court terme, donc en fonction des secteurs d'activité deman-

deurs de main-d'œuvre. Depuis, son système de sélection s'est, comme en Australie et dans une moindre mesure en Nouvelle-Zélande, principalement orienté vers des perspectives de moyen et long terme. Cette tendance s'est renforcée pour mieux tenir compte des transformations du marché du travail et afin d'attirer des candidats à l'immigration pour répondre au rôle accru joué par le capital humain dans les processus de croissance. Ainsi, le système de sélection de l'immigration s'est déconnecté de la seule demande de travail pour tenter d'attirer des travailleurs aux compétences particulières.

Si le Canada demeure un pays ouvert à l'immigration, celle-ci est contrôlée mais surtout minutieusement sélectionnée. Pour autant, contrairement à d'autres pays tels que les États-Unis ou la France, les choix politiques liés à l'immigration ne font pas l'objet de débats sociétaux. Il existe certes des débats institutionnels quant à la politique d'immigration retenue, mais il n'existe pas de débat politique quant à la remise en cause ou non de l'accueil et de la présence d'immigrants au Canada.

Les immigrants ont tendance à s'établir dans les grands centres urbains. Les ré-

## CANADA

gions métropolitaines de Toronto, Montréal et Vancouver accueillent les trois quarts des nouveaux immigrants. Les immigrants au Canada sont de plus en plus scolarisés et qualifiés. Le Canada a continué à accueillir un grand nombre d'immigrants à la fin des années 80 et au début des années 90, alors que débutait une récession économique marquée par une montée du chômage et une croissance léthargique de l'emploi. Par conséquent, les immigrants les plus récents ont rencontré bien davantage de difficultés à s'insérer sur le marché du travail que ceux qui se sont installés auparavant au Canada. L'objectif central est ici de comprendre le fonctionnement de ce modèle et de saisir les dynamiques d'intégration au Canada de la main-d'œuvre née à l'étranger ainsi que la place qu'elle occupe sur le marché du travail.

### **Une politique sélective très élaborée de la main-d'œuvre immigrée**

Le Canada cherche à attirer des immigrants hautement qualifiés. Ceux récemment arrivés (après 1991) ont un niveau d'instruction moyen supérieur à celui de la population autochtone et à celui de la population immigrée totale. En 2001, 60 % des immigrants en âge de travailler possédaient un diplôme d'études post-secondaires au moment de leur arrivée, contre 44 % pour l'ensemble de la population canadienne.

L'attrait pour la main-d'œuvre immigrée devrait se poursuivre dans les années à venir. Selon une synthèse relative aux déclarations d'organisations d'employeurs et aux enquêtes auprès des entreprises, les employeurs rencontrent des difficultés de recrutement ou s'attendent à en rencontrer dans un avenir proche. Selon Développement des ressources hu-

maines Canada (DRHC), à l'horizon 2006, il n'y aurait pas de pénurie dans le secteur des technologies de l'information. En revanche, 50 % des difficultés de recrutement seraient concentrées dans le commerce et les services au consommateur.

Au Canada, il existe deux principaux canaux (en dehors des séjours touristiques) permettant aux étrangers d'entrer et de s'installer légalement : la résidence permanente dans le cadre du programme d'immigration définitive et l'entrée temporaire en qualité d'étudiant, de demandeur d'asile ou pour un emploi temporaire. Trois grandes catégories d'admission permettent d'obtenir le statut de résident permanent : la catégorie « regroupement familial », la catégorie « travailleurs qualifiés » et « gens d'affaires », sous laquelle s'effectuent les admissions au motif d'un emploi ou d'une activité commerciale, et la catégorie des « réfugiés ».

L'admission au titre du regroupement familial repose sur le parrainage par un ressortissant canadien ou un résident permanent. L'existence de lien direct entre le requérant et le parrain doit être démontrée et le parrain doit pouvoir subvenir financièrement aux besoins du filleul. Le statut de réfugié est accordé à la fois aux réfugiés au sens de la Convention de Genève et aux personnes qui ne répondent pas exactement aux conditions requises par celle-ci mais que le Canada accueille néanmoins pour des raisons humanitaires. Quant à l'admission des candidats au marché du travail, elle fait l'objet d'une sélection très élaborée. En sus de cette immigration permanente, existe également une immigration temporaire mesurée grâce aux données sur les permis de

Encadré 1

**Une politique d'immigration décentralisée et réglementée**

Citoyenneté Immigration Canada (CIC) est l'organisme chargé des questions d'immigration. Son rôle consiste notamment à établir des normes pour les programmes d'immigration au Canada, à définir les grandes orientations de la politique d'immigration, à gérer l'accès au Canada et à identifier et renvoyer du Canada les « indésirables » (criminels, migrants clandestins, demandeurs déboutés et visiteurs illégaux). Les activités de CIC sont réalisées par un large éventail d'employés <sup>1</sup>, qui travaillent aux niveaux local, régional et national, ainsi qu'à l'étranger. Les agents de CIC utilisent diverses méthodes pour surveiller et contrôler le mouvement des personnes vers le Canada <sup>2</sup> Ces méthodes incluent la délivrance de visas à tous les immigrants, aux réfugiés, ainsi qu'aux personnes protégées et aux visiteurs (des visiteurs de certains pays en sont exemptés). Néanmoins, certaines personnes peuvent se voir refuser un visa ou l'admission au Canada ou encore être renvoyées du pays pour diverses raisons (sécurité, crime, violation de la loi ou encore des droits de la personne ou des droits internationaux, fausse déclaration, etc.).

Par ailleurs, CIC conclut des accords portant sur l'installation des immigrants avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les municipalités et les organismes internationaux ainsi que le secteur privé et les organismes à but non lucratifs. Les ententes fédérales provinciales décrivent la responsabilité des provinces et des territoires et établissent les mécanismes officiels par lesquels ces derniers peuvent contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes d'immigration <sup>2</sup>. CIC a signé des accords avec le Québec (1991), le Manitoba (1996), la Colombie-Britannique et le Saskatchewan (1998), l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon (2001). Ces accords établissent les mécanismes officiels pour la coopération et l'échange d'information lorsque des politiques et des programmes d'immigration sont élaborés. Toutefois, la plus importante entente bilatérale que CIC ait conclue est l'accord Canada-Québec qui confère à cette province l'entière responsabilité du choix des immigrants indépendants et des réfugiés qui veulent s'installer sur son territoire.

1. On compte notamment les agents de contrôle de l'immigration, les agents du renseignement, les agents d'audience, les agents d'exécution de la loi et les agents d'immigration.

2. Au niveau fédéral, CIC est responsable de plusieurs programmes qui entendent faciliter l'intégration économique et sociale des immigrants dans la société canadienne parmi lesquels le programme d'établissement et d'adaptation des immigrants. Le programme d'immigration du Canada offre un soutien significatif en matière d'aide à l'établissement et à l'intégration et permet aux nouveaux arrivants d'obtenir la citoyenneté canadienne après trois années de résidence. Les programmes et les services d'aide à l'établissement aident les immigrants à devenir des membres actifs et productifs de la société et favorisent leur acceptation par les autochtones. Un programme d'accueil vise à mettre en contact des volontaires canadiens avec de nouveaux migrants afin de faciliter l'intégration et l'installation de ces derniers. Il existe également un programme dont l'objectif est de familiariser les nouveaux arrivants avec les langues officielles du Canada.

3. Le traitement des demandes des personnes désirant immigrer au Canada peut durer entre six et soixante mois, la durée moyenne étant d'un peu plus de 24 mois.

## CANADA

séjour pour étudiants et les permis de travail.

Le Canada accorde de la valeur aux immigrants qualifiés explicitement accueillis pour faire face à la concurrence et réussir au sein de l'économie du pays, axée sur le savoir. Les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés sont choisis pour leur capacité à bien s'établir au Canada. La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés introduit de nouveaux critères de sélection afin de répondre aux besoins de l'économie du Canada. Compte tenu des nouveaux critères de sélection, les immigrés possèdent un niveau d'instruction relativement élevé puisqu'une majorité a suivi des études jusqu'au niveau post-secondaire et appartient à la catégorie de travailleurs qualifiés ou des gens d'affaires .

tuellement une formation supérieure ou technique, avoir des ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge au moment de leur établissement au Canada. Les demandeurs sont non seulement assujettis à ces exigences, mais également à une évaluation basée sur un système de points qui permet de déterminer leur capacité de s'adapter à l'économie canadienne. Différents critères de sélection sont pris en compte (âge, études, langues -anglais/français-, expérience acquise au travail, emploi réservé au Canada, capacité d'adaptation) et chacun de ces critères correspond à un nombre de points précis, le total correspondant à 100. Pour déposer une demande pour la catégorie des travailleurs qualifiés, les candidats doivent obtenir au

<b>Immigrés ayant obtenu le droit d'établissement par catégories d'admission, 1998-200 (en milliers)</b>				
	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
Membres des familles	50,9	55,3	60,5	66,7
Travailleurs qualifiés	81,3	92,5	118,5	137,1
Gens d'affaires	13,8	13,0	13,7	14,6
Réfugiés	22,8	24,4	30,0	27,9
Autres immigrés	5,4	4,7	4,5	4,1

Les nouveaux critères de sélection pour les travailleurs qualifiés désirant s'installer ailleurs qu'au Québec accordent une plus grande importance aux études et à l'adaptabilité des compétences, à la maîtrise des langues officielles (anglais, français), ainsi qu'à la profession envisagée par le demandeur. Les travailleurs qualifiés doivent avoir au moins un an d'expérience de travail au cours des dix dernières années dans un poste de gestion ou un poste qui nécessite habi-

minimum 75 points.

Pour soutenir le développement de l'économie, le Canada accueille également trois types de « gens d'affaires immigrants » : les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs indépendants. Pour être admissible dans cette catégorie, le demandeur doit d'abord correspondre à la définition du type de gens d'affaires pour laquelle il présente sa demande. Pour être admissible dans la catégorie des investisseurs (en dehors de ceux qui ont l'intention de s'établir dans

la province de Québec, qui sélectionne elle-même ses candidats), le demandeur doit faire un placement de 400 000 \$ CAN. Dans le cadre de programmes d'immigration spécifiques pour attirer des investissements étrangers, en 2000, le Canada a accueilli 1 390 investisseurs étrangers.

Le demandeur qui postule à la catégorie des entrepreneurs doit avoir géré une entreprise et contrôlé une part des capitaux propres de celle-ci pendant au moins deux ans. Par ailleurs, il doit avoir obtenu licitement un avoir net d'au moins 300 000 \$ CAN et avoir l'intention et être en mesure de gérer un pourcentage des capitaux propres d'une entreprise canadienne et créer un équivalent d'emploi à temps plein pour des citoyens canadiens ou des résidents permanents pendant une période minimale d'un an au cours des trois années suivant son arrivée au Canada. Pour accéder à la catégorie des travailleurs indépendants, le candidat doit posséder une expérience utile d'au moins deux ans. Le travailleur indépendant doit avoir l'intention et être en mesure de créer son propre emploi au Canada et de contribuer de manière importante à des activités culturelles ou sportives ou encore au développement agricole.

Par ailleurs, la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés stipule qu'un

étranger peut travailler temporairement au Canada dans certaines conditions. Le candidat doit en principe détenir un permis de travail normalement valide pour un emploi et une durée donnés. Le permis de travail énonce que l'employé peut exercer un emploi donné pour une période et un employeur déterminés. L'employeur doit fournir les détails de l'offre d'emploi à Développement des ressour-

ces humaines Canada (DRHC), notamment la description des tâches et des conditions de travail, le salaire, un énoncé des qualités essentielles et les accréditations ou licences nécessaires. Il doit aussi indiquer le nom, la date et le lieu de naissance ainsi que l'adresse du demandeur. L'agent de DRHC doit ensuite valider l'offre d'emploi. Une fois que DRHC a validé l'offre d'emploi et que l'employé a reçu de la part de l'employeur une offre d'emploi détaillée, celui-ci peut faire la demande d'un permis de travail dans une mission canadienne à l'étranger. Il doit également s'acquitter de certains droits pour le traitement de la demande de permis.

---

#### **Place et rôle des immigrés sur le marché du travail canadien**

Au cours de la dernière décennie, trois principaux facteurs ont façonné la population active canadienne : une demande accrue de compétences en réponse à l'émergence des technologies de pointe et de l'économie du savoir, une population active vieillissante, et le recours accru à l'immigration pour obtenir une main-d'œuvre qualifiée et assurer une croissance de la population active.

#### **Renouvellement des pays d'origine des immigrés au Canada**

Un creux dans la croissance démographique a été enregistré entre 1996 et 2001 en raison de la baisse de la natalité chez les autochtones. L'immigration a représenté alors plus de la moitié de l'accroissement de la population pendant cette période. Selon le recensement de 2001, le Canada compte 29,6 millions d'habitants dont 5,4 millions d'immigrés. Ces derniers forment une partie importante et

## CANADA

sans cesse croissante de la population totale. Les immigrants d'origine européenne forment toujours le premier groupe avec plus de 2,3 millions de personnes mais ils ne sont plus majoritaires. Plus du tiers des immigrants sont arrivés au Canada au cours de la décennie 1991-2001 et plus de 80 % d'entre eux ont choisi de devenir des citoyens canadiens. Les nouveaux immigrants sont beaucoup plus susceptibles que la population née au Canada de vivre dans une zone urbaine, 94 % contre 64 % du total de la population. Ensemble, les villes de Toronto, Vancouver et Montréal accueillent 80 % des nouveaux arrivants.

L'examen des flux par pays de départ met en évidence une concentration de plus en plus marquée des origines. L'Asie et le Moyen-Orient fournissent 60 % des nouveaux immigrants (ceux arrivés au Canada entre 1991 et 2001). Depuis trois ans, les ressortissants de Chine et d'Inde représentent les deux plus importants groupes d'immigration et fournissent à eux seuls plus d'un quart de la totalité des immigrants accueillis au Canada. En 2001,

les cinq pays d'origine des immigrants qui suivent sont le Pakistan (6,13 %), les Philippines (5,15 %), la Corée (3,84 %), les États-Unis (2,35 %) et la Roumanie (2,29 %). Par conséquent, une proportion croissante des nouveaux immigrants du Canada (61 % en 2001 contre 55 % en 1991) ont précisé parler plus souvent à la maison une autre langue que l'anglais ou le français, le chinois étant parlé dans un tiers de ces ménages.

La question de la langue est devenue une question prioritaire dans la politique d'immigration au Canada. Désormais, ce ne sont plus les inspecteurs d'immigra-

tion qui évaluent les capacités linguistiques (anglais et français) des candidats, mais des agents sélectionnés et recrutés pour leurs formations et leurs compétences en langues vivantes. La maîtrise de l'anglais et/ou du français constitue un déterminant essentiel de l'intégration des immigrants sur le marché du travail, condition que les immigrants arrivés dans les années 90 remplissent dans une moindre mesure. Or de nombreuses études identifient un effet significatif et positif des compétences linguistiques sur l'emploi et les conditions de rémunération.

---

### Les spécificités de l'emploi immigré

Les immigrants appartiennent majoritairement à la population en âge de travailler. En effet, 60 % d'entre eux ont entre 25 et 64 ans, contre seulement 52 % de la population née au Canada. Parmi ceux en âge de travailler et qui sont arrivés dans les années 1990, 41 % sont titulaires d'un diplôme universitaire. Ils représentent près de 70 % de la croissance

de la population active entre 1991 et 2001. La population active immigrée représente 20 % de la population active totale en 2001, contre 19,2 % en 1996 et 18,5 % en 1991. La main-d'œuvre immigrée joue un rôle majeur dans le développement de l'économie canadienne. Les immigrants qui se sont établis au Canada durant les années 90 et qui faisaient partie de la population active en 2001 représentent près de 70 % de la croissance nette de la main-d'œuvre. Si les taux d'immigration se maintiennent, les immigrants devraient assurer la totalité de la

croissance nette de la force de travail entre 2011 et 2016.

La répartition sectorielle de l'emploi étranger met en évidence la diffusion et la concentration des étrangers dans les services et leur plus forte proportion dans l'industrie. L'arrivée sur le marché du travail de la génération née de l'immigration dont la formation, la maîtrise des langues officielles, et plus généralement l'instruction sont meilleures que celles de leurs parents tend à orienter progressivement l'offre de travail des jeunes étrangers vers des emplois de « profil national ». La création d'une entreprise ou le développement d'une activité indépendante constitue un moyen privilégié d'insertion sur le marché du travail pour les travailleurs immigrés.

Toutefois, toutes choses égales par ailleurs, les immigrés originaires des pays en développement et ceux de l'Europe de l'Est ont plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail que ceux provenant des États-Unis, de la France et du reste de l'Europe ou encore que les individus nés au Canada (V. Piche, J. Renaud, L. Gingras, 2002). Les taux d'emploi des immigrés et des immigrés nouvellement arrivés (moins d'un an) étaient respectivement de 77,4 % et de 69,4 % en 2001. Ces pourcentages constituent un accroissement par rapport aux chiffres de 1996 (72,3 % et 62,2 % respectivement), mais ils se situent encore en dessous des niveaux de 1991 (78,5 % et 71,7 % respectivement). Par ailleurs, un écart sensible dans les taux d'emploi persiste entre les immigrés nouvellement arrivés et les personnes nées au Canada. En effet, si le taux d'emploi dépend certes des caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle ou encore la structure familiale,

**Evolution de la part des immigrés dans la population totale**

	Population totale	% immigrés
1911	7 206 643	22,02
1921	8 788 483	22,25
1931	10 376 786	22,24
1941	11 506 655	17,55
1951	14 009 429	14,70
1961	18 238 247	15,60
1971	21 568 310	15,28
1981	24 083 500	15,96
1986	25 022 005	15,62
1991	26 994 045	16,92
1996	28 528 125	18,01

il dépend pour les immigrés de la durée de séjour.

En 2000, le salaire des immigrés âgés de 25 à 54 ans arrivés au Canada durant les années 90 est inférieur de 25 % en moyenne à celui de leurs homologues canadiens nés au Canada. Plus la durée du séjour des immigrés est longue, plus leur revenu a tendance à augmenter. Après dix ans, un immigré gagne environ 80 % du salaire de son homologue canadien né au Canada, comparativement à seulement 63 % après une année au Canada. L'écart relatif entre les nouveaux immigrés et les personnes nées au Canada s'est accru. Alors qu'en 1980, un homme immigré ayant vécu au Canada pendant dix ans gagnait en moyenne 1,04 \$ pour chaque dollar gagné par un travailleur canadien né au Canada, ce chiffre avait chuté à 0,90 \$ en 1990 et à 0,80 \$ en 2000. Par ailleurs, en 2001, 65,8 % des immigrés récents âgés de 25 à 44 ans occupaient un emploi, contre 81,8 % des Canadiens du même âge nés au Canada et le taux de chômage des premiers était près de deux fois plus élevé que celui des seconds, (12,1 % contre 6,4 %).

## CANADA

Pour ceux qui se sont installés à partir du début des années 90, la situation sur le marché du travail s'est détériorée si on la compare à celle des travailleurs nés au Canada ou encore à celle des immigrants installés depuis plus longtemps dans ce pays. Le taux de chômage des immigrants arrivés au Canada en 1981 était de 17,4%, donc bien plus élevé que celui des travailleurs nés au Canada (7,9%) mais cinq ans plus tard, la différence devenait quasi inexistante. En 2001, les statistiques révèlent qu'il faut être installé depuis plus de dix ans avant que les taux de chômage des immigrants ne deviennent comparables à ceux des travailleurs nés au Canada.

Cette plus grande vulnérabilité résulte de toute une série de facteurs notamment liés à l'évolution de la conjoncture économique et à la nature des emplois occupés par les étrangers. En effet, compte tenu de leur concentration dans les secteurs les plus exposés aux effets de la conjoncture, de leurs caractéristiques individuelles (âge, sexe, niveau de qualification, expérience professionnelle, durée de séjour, nationalité, maîtrise des langues officielles, etc.), mais également du fait dans certaines situations de leur vulnérabilité face à des discriminations, les immigrants les plus récents sont plus souvent affectés par le chômage que le Canadiens nés dans ce pays, notamment pendant les phases de récession. Ceci étant, ces différences tendent à s'estomper avec l'installation durable au Canada (sans oublier de

souligner que cette période de « transition » est devenue plus longue qu'auparavant) et pendant les phases d'expansion, leur force de travail permet de pallier les déficits de main-d'œuvre et contribue à favoriser la réallocation de l'emploi autochtone vers des secteurs plus dynamiques et mieux valorisés socialement.

Pour le Centre syndical et patronal au Canada<sup>1</sup> (CSPC), l'allongement de la « période de transition » des immigrants sur le marché du travail représente une sous-utilisation importante et croissante de la main-d'œuvre notamment qualifiée, particulièrement inquiétante dans le contexte des préoccupations grandissantes au sujet des pénuries de compétences. Cette « pénalité de transition accrue » pour les immigrants va à l'encontre d'un des objectifs fondamentaux de la politique nationale d'immigration qui consiste à attirer des compétences au niveau international et à les exploiter efficacement et rapidement (C. Lochhead, 2003). Lors d'une récente consultation de CSPC par DRHC, les organisations syndicales ont souligné l'importance de travailler avec les communautés des nouveaux immigrants afin d'inclure activement leurs membres dans la population active. Quant aux employeurs, ils s'accordent pour recommander de modifier le système à points appliqué actuellement en matière de sélection des candidats à l'immigration, de manière à insister beau-

Entrées de migrants permanents par région de naissance (en milliers)					
	1992	1994	1996	1998	2000
Asie et Pacifique	120,9	128,2	124,8	84,2	120,5
Europe	44,9	38,6	40,0	38,5	42,9
Afrique et Moyen Orient	41,6	29,4	36,5	32,6	40,8
Amérique	45,4	27,6	24,7	18,8	22,7



coup plus sur l'expérience professionnelle que sur les titres de compétences. Ils recommandent la simplification des règles et formalités d'immigration et une plus grande transparence de l'évaluation des titres de compétences afin de permettre le recrutement plus rapide de travailleurs étrangers qualifiés.

---

### Une réussite, mais pas sans nuances

En définitive, la politique d'immigration au Canada est très active. Elle est fondée sur des stratégies structurelles liées à des évaluations de besoins de compétences spécifiques et en fonction de ces besoins, des changements dans la politique sélective sont opérés. L'immigration est une question centrale et différents programmes et moyens humains et financiers sont mis en œuvre pour identifier, sélectionner et accompagner les immigrants dans leur insertion sociale et économique. Ce modèle multiculturaliste canadien est fréquemment cité en exemple, mais peut-il pour autant être transposable uniquement par son système de sélection ? La politique migratoire sélective au Canada est certes une réussite globale, mais elle a un coût élevé et connaît des limites.

Elle est une réussite au sens où le système de sélection sait répondre à moyen et long terme aux besoins du marché du travail. Cette politique qui sélectionne également les candidats en fonction de leurs capacités d'adaptation, a réussi en terme d'intégration des immigrants. Certes ces derniers connaissent une plus grande vulnérabilité sur le marché du travail que

leurs homologues nés au Canada, mais cette vulnérabilité apparaît comme moins structurelle que dans de nombreux pays européens.

Néanmoins, la possibilité d'identifier et de sélectionner parmi les candidats à l'immigration ceux qui répondront le mieux aux objectifs fixés par la politique migratoire implique nécessairement une procédure coûteuse en terme de ressources humaines et budgétaires et des délais de recrutement significatifs. A mesure que l'économie internationale s'accéléra, les pressions concurrentielles s'intensifieront. Les « meilleurs candidats du monde » sont de plus en plus mobiles et le Canada lutte contre d'autres nations, notamment le Royaume-Uni et l'Allemagne pour attirer une main-d'œuvre qualifiée. Or, l'incapacité du système de traiter les demandes dans un délai raisonnable rapide et prévisible peut décourager les meilleurs candidats qui se tourneraient vers d'autres pays et priveraient par voie de conséquence le Canada de leur précieuse contribution au développement économique.

De plus, la politique migratoire ne peut avoir pour seule vocation de répondre aux objectifs du marché du travail et se doit de répondre aux engagements multilatéraux et humanitaires. Ces derniers limitent par voie de conséquence la portée des processus sélectifs dans la mesure où les personnes empruntant des « canaux alternatifs » représentent une part non négligeable du total des migrants et peuvent à terme accéder au marché du travail ; il devient alors impossible de

---

1. Le CSPC, fondé en 1984 est une organisation indépendante de dialogue et d'élaboration de consensus entre le patronat et les syndicats.

## CANADA

maîtriser l'ensemble des flux migratoires (OCDE, 2002).

Par ailleurs, cette politique sélective apparaît comme inefficace lorsque des travailleurs qualifiés nés à l'étranger dans lesquels le Canada a beaucoup investi émigrent à nouveau, notamment vers les Etats-Unis. Des arbitrages coûts/efficacité s'imposent alors. On peut également se demander si la politique d'immigration sélective de recrutement de main-d'œuvre peut ou non constituer une solution aux déséquilibres observés et anticipés sur le marché du travail.

De nombreux travaux ont d'ores et déjà démontré que les migrations ne pouvaient à elles seules pallier les effets du vieillissement de la population, notamment pour financer le système de retraites. Enfin, l'émigration qualifiée des pays en développement n'est pas sans impact sur le développement économique et la croissance à long terme de ces pays.

### Sources :

Doudeijns M., Dumont J-C. (2003), « Immigration and Labour Shortages : Evaluation of Needs and Limits of Selection Policies in the Recruitment of Foreign Labour », *Conference by The European Commission and the OCDE, The Economic and Social aspects of Migration*.

Lochhead C. (2003), « La pénalité de transition : le chômage chez les immigrants récents au Canada », *Centre syndical et patronal du Canada*.

OCDE (2002), *International Mobility of the Highly Skilled*, Paris.

OCDE (2002), *Tendances des migrations internationales*, SOPEMI, Rapport annuel 2001, Paris.

OCDE (2003), *Tendances des migrations internationales*, SOPEMI, Rapport annuel 2002, Paris.

Piche V., Enaud J., Gingras L. (2002), « L'insertion économique des nouveaux immigrants sur

le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale », *Population*, INED, vol. 57, n°1.

Ruddick E. (2002), *Report to Sopemi on Immigration to Canada*, OCDE, Paris.

Schafsma J., Sweetman A. (2001), « Immigrant Earning : Age at Immigration Matters », *Canadian Journal of Economics*, vol 34, n°4.

Worswick C. (1996), « Immigrant Families in the Canadian Labour Market », *Canadian Public Policy*, vol.XXII, n°4.

*UN MODELE OUVERT FONDE SUR LA SELECTIVITE*